Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2212

commission principale :	finances et institutions
objet :	**SERL - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires**
service :	Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) est chargée de la réalisation d'opérations d'aménagement de construction, d'exploitation des services publics industriels et commerciaux et de la réalisation de toute autre activité d'intérêt général.

L'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2003.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient messieurs Pierre Abadie, Jean-Pierre Flaconnèche, Alain Imbert et Etienne Tête.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2003, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices :

Rubriques	**2001 en k€**	**2002 en k€**	**2003 en k€**	**Tendance 2002-2003**
capital social	3 959	3 959	3 959	-
participation publique	50 %			-
dont Communauté urbaine	*25 %*			-
total des produits	50 109	44 946	39 962	↘
total des charges	49 844	44 608	39 809	↘

produits société	7 809	8 110	8 107	↘
charges société	7 545	7 772	7 954	↗
résultat d'exploitation *(cf. explication)*	430	- 258	+ 216	↗
résultat net	264	338	153	↘
capacité d'autofinancement	556	1 114	300	↘
capitaux propres	5 492	5 830	5 983	↗

Dans le cas d'une SEM d'aménagement, les rubriques produits et charges société correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles sont extraites des rubriques total des produits et total des charges qui couvrent l'ensemble des activités de la société et notamment les opérations d'aménagement.

En 2003, le résultat d'exploitation de la société est positif et s'est amélioré de + 474 k€ par rapport à 2002.

Il est à noter que depuis 2001 le résultat d'exploitation présenté dans le tableau diffère de celui du compte de résultat.

En effet, pour retranscrire la réalité des produits liés à son activité, la SERL a souhaité ne faire figurer en résultat financier que les seuls produits de dividendes ou de placements des fonds propres de la SERL soit + 207 €. Les autres produits financiers, soit + 592 k€, liés à l'activité opérationnelle de la SERL, sont comptabilisés en produits d'exploitation.

Au global, grâce à une augmentation des produits d'exploitation de 10 % et une hausse du niveau des charges limitée à + 2,9 %, la SERL dégage un bénéfice de + 153 K€ en 2003 correspondant à 2 % des produits.

Il convient de préciser, que durant l'année 2003 les volumes d'investissements ont subi un fort fléchissement dû, d'une part, à la conjoncture économique particulière, marquée par une pénurie de l'offre foncière pour satisfaire la forte demande de logements et, d'autre part, par l'annulation du plan d'occupation des sols (POS) de la Communauté urbaine entraînant des retards et des modifications pour de nombreuses opérations ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SERL au titre de l'exercice 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,